

*Les crédits*

Ces résultats témoignent de l'engagement du gouvernement à réduire les dépenses, à rationaliser les opérations et à modifier en profondeur les programmes offerts, ainsi que leurs méthodes de prestation. En bref, nous sommes déterminés à repenser le gouvernement.

[Traduction]

Outre les économies réalisées par suite de l'examen de programmes, le budget des dépenses principal tient compte de mesures de recouvrement des coûts qui généreront de nouvelles recettes non fiscales, d'initiatives qui exigent une autorisation législative préalable et de diverses modifications annoncées dans le budget de 1995, mais qui n'étaient pas prêtes à temps pour y être incluses. Dans ces derniers cas, les économies correspondront à des fonds non utilisés.

À titre d'illustration, je voudrais citer quelques modifications qui sont issues de l'examen de programmes. Les ministères se concentreront sur leurs responsabilités fondamentales. Le chevauchement fédéral-provincial sera réduit, comme bien des Canadiens l'ont demandé. Les améliorations technologiques produiront des gains en efficience. Les coûts des services seront recouverts grâce à la mise en application ou à l'augmentation des frais imposés à ceux qui en bénéficient directement. Où c'est possible, des programmes du même genre seront fusionnés pour plus d'efficacité.

[Français]

En concentrant les efforts dans les domaines de responsabilité clés et en améliorant les modes de prestation des programmes, nous pourrions notamment effectuer la réduction la plus importante de l'effectif de la fonction publique fédérale depuis la Seconde Guerre mondiale.

La mise en oeuvre de toutes les décisions prises suite à l'examen des programmes entraînera donc une compression d'effectifs pouvant atteindre jusqu'à 45 000 employés au cours des trois prochaines années.

Le président du Conseil du Trésor a présenté un programme d'options afin de faciliter la transition des employés touchés, un programme équitable à la fois pour les employés concernés et les contribuables canadiens.

[Traduction]

En fin de compte, les dépenses prévues dans ce budget principal sont supérieures de 3,5 milliards de dollars à celles de 1994-1995. Cependant, comme je viens de l'expliquer, une partie de cette augmentation est exagérée, car les économies découlant de l'examen des programmes n'ont pas encore été incorporées à ces chiffres. Pourtant, à première vue, toute augmentation semble incompatible avec nos grands efforts de réduction des dépenses.

Il faut cependant noter que l'augmentation finale résulte principalement de l'augmentation de 8,5 milliards des frais de la dette publique, qui sont passés à 49,5 milliards de dollars. Les frais croissants d'intérêt et de service de la dette dépassent amplement les économies importantes réalisées grâce à l'examen des programmes et aux mesures antérieures de réduction des dépenses. Cela souligne bien la nécessité reconnue de vivre selon nos moyens, et la nécessité de l'effort continu de réduction du

déficit grâce auquel nos frais de service de la dette finiront par diminuer.

• (1645)

Les dépenses de programmes, à l'exclusion des frais de la dette publique, s'élèvent à 114,4 milliards de dollars, soit 7 milliards de moins par rapport au budget de 1994-1995. C'est là un chiffre important. En 1996-1997, l'incidence des économies découlant de l'examen des programmes se traduira par une réduction de 10,8 p. 100 par rapport au budget de 1994-1995, et par une réduction impressionnante de 19 p. 100 des dépenses de programmes pour l'année 1997-1998.

[Français]

Les frais de la dette publique font partie de la catégorie des dépenses législatives, c'est-à-dire celles déjà approuvées par le Parlement. Les dépenses législatives pour l'exercice 1995-1996 s'élèvent à 116,2 milliards de dollars, soit environ 71 p. 100 du Budget des dépenses principal. Ces chiffres représentent une augmentation de 4 milliards de dollars comparativement au Budget des dépenses principal de 1994-1995. En plus des frais de la dette publique, les dépenses législatives comprennent les principaux paiements de transfert aux Canadiens pour la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, les allocations au conjoint et l'assurance-chômage.

[Traduction]

De plus, les dépenses législatives incluent les paiements de transfert fédéraux aux provinces versés en vertu du programme de péréquation, du Régime d'assistance publique du Canada et du financement des programmes établis pour aider à financer les services de santé, d'enseignement postsecondaire et d'aide sociale.

L'aide fournie aux provinces et aux territoires dans le cadre du financement des programmes établis se présente sous deux formes. Il y a d'abord des paiements de transfert d'environ 9,1 milliards de dollars qui figurent au Budget des dépenses principal, et il y a en outre des transferts fiscaux d'une valeur de 12,6 milliards de dollars qui n'y figurent pas.

Le Budget des dépenses principal, tant les dépenses législatives que votées, atteint 164,2 milliards de dollars et peut être réparti en onze secteurs. Les dépenses de trois de ces secteurs représentent plus de 76 p. 100 du budget total: les programmes sociaux, exception faite de la contribution du gouvernement fédéral aux dépenses sociales des provinces et des territoires, comptent pour 30,6 p. 100; les frais de la dette publique, 30,2 p. 100; les arrangements fiscaux avec les provinces et les territoires, 16 p. 100. Le reste des dépenses, soit environ 24 p. 100 du budget, est réparti entre la défense, les opérations générales du gouvernement, les programmes axés sur les ressources naturelles, les affaires étrangères et l'aide internationale, le soutien industriel, régional et scientifique et technologique, la justice et les programmes juridiques, le patrimoine et la culture et les programmes de transport.

Les programmes sociaux représentent la plus grande part des dépenses fédérales et coûteront 50,2 milliards de dollars en 1995-1996. Cela ne comprend pas la somme supplémentaire de 16,4 milliards de dollars versés aux provinces et aux territoires sous forme de transferts en espèces pour leurs dépenses sociales.